



## Session Plénière du 28 Février 2019

## RAPPORT N° 19.01.03 – COMMUNICATION UN SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION AUGMENTÉ

## **Intervention de Philippe LECOQ**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Ce rapport nous interpelle, l'attention portée à notre jeunesse, l'éducation, leurs parcours de vie sont pleinement de notre compétence au sein de cette assemblée. Cela mérite d'être discuté, pour mettre en œuvre cette nouvelle responsabilité qui accompagne les étudiants tout au long de leurs études, afin qu'ils construisent le projet d'études qui correspond à leurs aspirations et qu'elles soient en phase avec la réalité du monde du travail.

La mise en œuvre du conseil, acte 2 finalement, en évolution professionnelle et dans leurs choix d'orientation s'inscrit dans une continuité de réflexions autour de la conduite des parcours professionnels. D'ailleurs, ce conseil en évolution professionnels intègre plusieurs objectifs et paramètres tant individuels que collectif.

Enjeu majeur pour la nation et pour chaque personne tout au long de sa vie. Chaque structure conserve ses rattachements administratif et hiérarchique, statuts et missions propres, mais ensemble elles mutualisent compétences et ressources afin de répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des jeunes et familles.

Il est important de rappeler la nécessité d'une information précise et pertinente dès le collège sur la pluralité des métiers, les compétences et les qualifications recherchées dans ces métiers, leurs perspectives d'évolution et leurs débouchés sur le marché de l'emploi. Ces informations doivent alimenter le travail d'orientation professionnelle et limiter le risque de laisser les jeunes s'engager dans des filières de formations sans aucunes perspectives d'avenir. Dans cette approche, l'information est d'abord celle relative aux métiers.

Selon une étude du CREDOC pour le conseil national d'évaluation scolaire, 48% des jeunes estiment ne pas avoir été bien accompagnés par leur établissement au sujet de leur orientation. Les CIO, 23 dans notre région, ont-ils manqué à leur mission qui consiste à offrir un conseil individualisé, des informations sur les études, les formations professionnelles, les qualificatifs les professions, leur fonds documentaires.

Le problème est que l'on a tendance à influencer les jeunes dans leurs orientations, alors qu'ils ne maitrisent pas toutes les informations. On les oriente sur les débouchés forts du plateau territorial et non sur leurs gouts et leurs capacités. Pourquoi ne pas dédier un nombre d'heures pour que l'élève définisse son projet d'orientation avec un accompagnateur au sein de l'établissement scolaire, ce qui éviterait que certains soient délaissés.







A mon sens, la meilleure façon pour un élève de choisir son orientation, et donc de trouver sa voie est très certainement son immersion en entreprise.

M. le Président, c'est une réflexion personnelle mais je crois que la relation... précoce avec les branches professionnelles et les employeurs doit être facilitée et préparée davantage, dans le souci de développer la connaissance des métiers pour aider à terme le jeune à mieux choisir sa formation.

La loi Avenir Professionnelle a renforcé le rôle des Régions en matière d'orientation et donc elles ont la charge de l'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations au niveau régional dans les établissements scolaires et universitaires.

Paradoxalement, nous ne savons encore rien à propos du budget qui sera dédié à cette nouvelle compétence régionale : les coûts de ces opérations de déconstruction-reconstruction d'un service d'information et d'orientation scolaire digne de ce nom ne sont pas clairement évoqués.

Enfin, à la lecture de cette communication, j'ai le sentiment que toutes ces mesures traduisent tout de même l'ampleur des besoins d'une partie de la jeunesse aux conditions d'existence dégradées, aux difficultés d'insertion grandissantes, aux perspectives réduites. Elles dessinent des trajectoires non linéaires, marqués par des ruptures plus ou moins graves, plus ou moins durables auxquelles notre assemblée devra répondre.

Je vous remercie.

